

Rapport d'activités

Année 2023

Une première année de plein exercice
pour le syndicat



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Sommaire

Édito du Président

1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

- 1.1. Le territoire du syndicat
- 1.2. Les compétences du syndicat
- 1.3. L'organisation du syndicat

2. Le budget 2023

- 2.1. Les recettes de fonctionnement
- 2.2. Les dépenses de fonctionnement
- 2.3. L'investissement
- 2.4. Évolution et caractéristiques des effectifs du Syndicat

3. Nos principales activités en 2023

3.1. Animer

- 3.1.1. Le comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande
- 3.1.2. Une enquête pour une animation GEMA à l'échelle de la Seine Normande
- 3.1.3. Des étudiants en paysage à la découverte de la vallée de la Seine Normande
- 3.2.2. Mise en place de l'animation de la Stratégie de gestion 2023-2028 des milieux humides et aquatiques de la vallée de la Seine Normande

3.2. Etudier

- 3.2.1. Les études de dangers sur les systèmes d'endiguement potentiels de la Seine Normande
- 3.2.2. Gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande, une stratégie en cours d'élaboration
- 3.2.3. Élaboration d'un plan pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) sur la vallée de la Seine au sein du territoire de Seine Normandie Agglomération

3.3. Gérer, restaurer et entretenir les ouvrages hydrauliques

- 3.3.1. Les chantiers liés à la gestion des systèmes d'endiguement
- 3.3.2. L'entretien de la végétation des systèmes d'endiguement

3.4. Surveiller

- 3.4.1. Contrôle et surveillance des ouvrages en temps normal et en gestion de crise
- 3.4.2. Participation à l'exercice interdépartemental de gestion de crise inondation

3.5. Collaborer

- 3.5.1. Des partenariats pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides
- 3.5.2. Des collaborations aux initiatives des acteurs du territoire
- 3.5.3. Le Syndicat, un acteur du réseau des gestionnaires des zones humides

3.6. Se former

3.7. Communiquer





Edito du Président

C'est avec un grand enthousiasme que je vous présente le rapport d'activités 2023 du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Cette année a marqué le début d'une aventure collective ambitieuse visant à mettre en œuvre de façon unifiée la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – la compétence GEMAPI – dans la vallée de la Seine normande.

L'année 2023 a été particulièrement riche en initiatives et en actions concertées. Nous avons collaboré étroitement avec les collectivités locales, les associations et les acteurs institutionnels pour développer des partenariats intelligents et proposer des solutions durables. Avec le soutien de ses partenaires, le syndicat a adopté la stratégie de gestion des milieux aquatiques de la Seine normande, poursuivi les études de danger ainsi que l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations et engagé les études nécessaires à la restauration des habitats naturels essentiels à la résilience écologique de la Seine.

Les pages qui suivent détaillent les réalisations de cette première année, illustrant notre détermination à faire face aux défis posés par la mise en œuvre de la GEMAPI sur un territoire aussi anthropisé que le nôtre. Vous y découvrirez des projets emblématiques, des partenariats stratégiques et les actions portées quotidiennement par les agents du syndicat.

Ensemble, nous avons posé les jalons d'une gestion intégrée et responsable de notre fleuve. Les défis techniques, économiques et surtout climatiques restent nombreux, mais notre motivation et notre cohésion nous permettront de les surmonter.

Cette approche collaborative, inscrite dans les statuts, c'est à dire dans l'ADN du syndicat, sera la clé de notre action et le fondement de notre vision stratégique pour l'avenir.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à cette première année de plein exercice. Continuons sur cette voie, unis et déterminés, pour gérer et préserver notre vallée de Seine en Normandie.

Bonne lecture à tous,

Julien DEMAZURE



1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

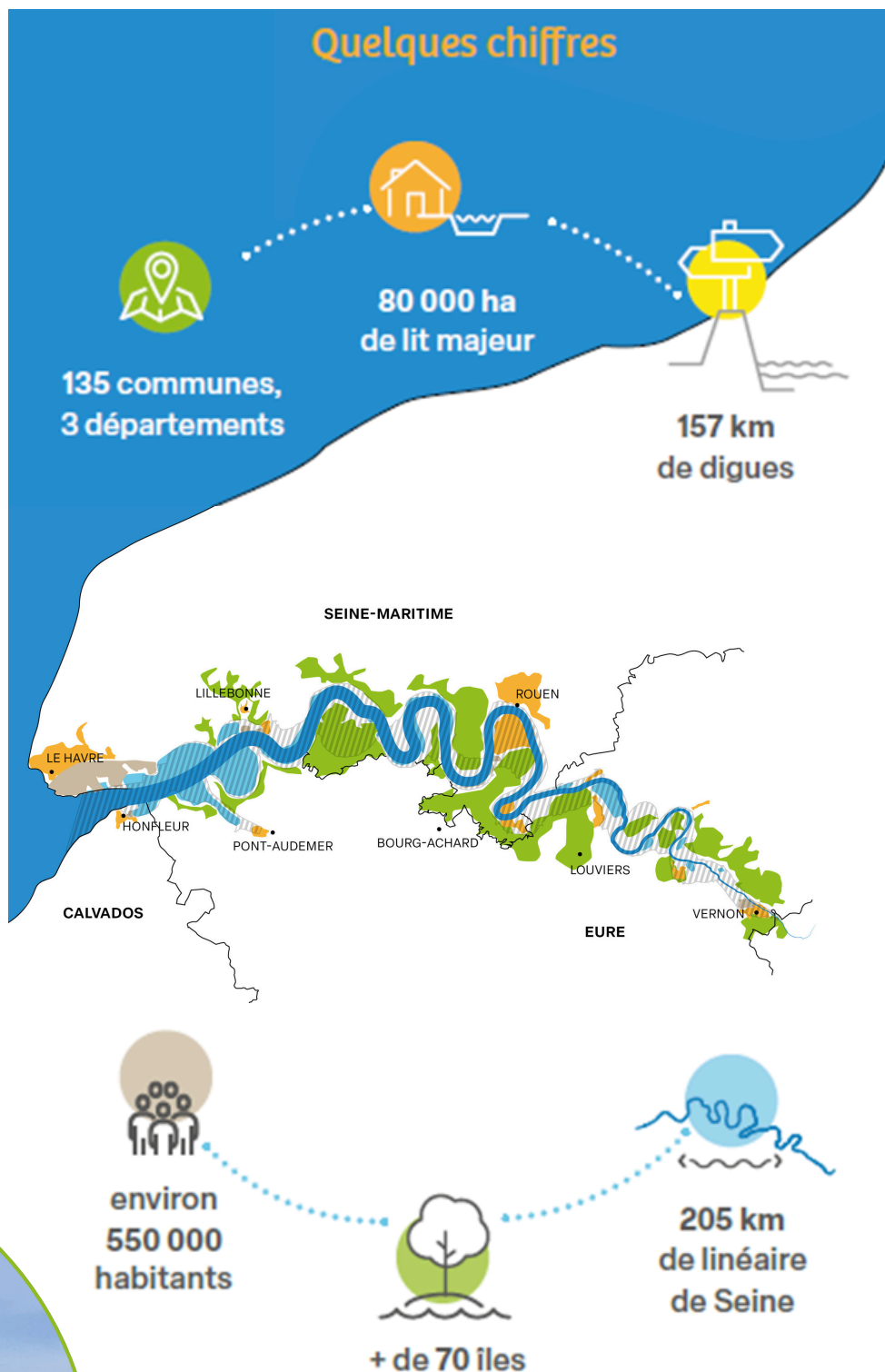
1.1. Le territoire du syndicat

Créé le 1er janvier 2020 sous la forme d'un syndicat de préfiguration, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est devenu un syndicat opérationnel par arrêté préfectoral le 1er janvier 2023.

Le territoire d'intervention du syndicat correspond au lit majeur de la Seine, de la frontière de l'île de France à l'embouchure. Son périmètre s'étend sur 3 départements normands.

Le syndicat a notamment pour mission d'organiser la gouvernance de la GEMAPI à l'échelle du fleuve en Normandie afin d'unifier les stratégies des différents acteurs et mettre en cohérence leurs actions.

Cette mission se concrétise par la mise en œuvre de compétences communes entre ses membres en matière de GEMAPI. Certaines de ces compétences sont obligatoires et d'autres sont optionnelles.



1.2. Les compétences du syndicat

5



Le syndicat dispose de :

- **2 compétences obligatoires pour l'ensemble de son territoire :**

- ✿ **5.1** - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) :

- 5.1.1 - Planification stratégique

- 5.1.2 - Animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques

- ✿ **5.2** - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime

- **3 compétences optionnelles :**

- ✿ **5.3.1** - Animation et programmation en matière de prévention des inondations

- ✿ **5.3.2** - Mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de la Seine

- ✿ **5.3.3** - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine

1.3. L'organisation du Syndicat

Le syndicat est composé de **10 membres** : les 8 intercommunalités localisées le long de la Seine (représentant 135 communes) et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.



Le syndicat est administré par un **comité syndical**. Chaque membre du syndicat est représenté au sein de ce comité par 1 ou 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Pour assurer ses missions, le syndicat s'appuie sur un **comité d'orientation** composé de **membres permanents** associés systématiquement aux réunions du comité d'orientation et des **membres thématiques**, participant aux réflexions du comité d'orientation en fonction des domaines techniques et géographiques étudiés.

D'autres acteurs, hors périmètre syndical (par exemple la Métropole du Grand Paris ou Seine Grands Lacs) pourront, le cas échéant, être associés aux travaux du syndicat.

L'avis du comité d'orientation est facultatif.



Le comité syndical



Julien DEMAZURE
Président
Département de la Seine-Maritime



Hugo LANGLOIS
1er vice-président
Métropole Rouen Normandie



Alexandre RASSAËRT
2ème vice-président
Département de l'Eure



Frédéric DUCHÉ
3ème vice-président
Seine Normandie agglomération



Julien DEMAZURE
Président
Département de la Seine-Maritime



Alain BAZILLE
Titulaire
Département de la Seine-Maritime



Cécile SINEAU PATRY
Titulaire
Département de la Seine-Maritime



Frédéric MARCHE
Suppléant
Département de la Seine-Maritime



Alexandre RASSAËRT
2ème vice-président
Département de l'Eure



Gérard CHÉRON
Titulaire
Département de l'Eure



Hugo LANGLOIS
1er vice-président
Métropole Rouen Normandie



Jean-Pierre BREUGNOT
Titulaire
Métropole Rouen Normandie



Jean-Marie ROYER
Titulaire
Métropole Rouen Normandie



Charlotte GOUJON
Suppléante
Métropole Rouen Normandie



Cyriaque LETHUILLIER
Titulaire
Communauté Urbaine
Le Havre Seine Métropole



Marc-Antoine TÉTREL
Suppléant
Communauté Urbaine
Le Havre Seine Métropole



Bernard LEROY
Titulaire
Communauté d'agglomération
Seine Eure



Yann LE FUR
Suppléant
Communauté d'agglomération
Seine Eure



Frédéric DUCHÉ
3ème vice-président
Seine Normandie agglomération



Guillaume GRIMM
Suppléant
Seine Normandie agglomération



Bertrand PÉCOT
Titulaire
Communauté de Communes
Roumois Seine



Marie DUFROY
Suppléante
Communauté de Communes
Roumois Seine



Hubert LECARPENTIER
Titulaire
Caux Seine Agglomération



Virginie CAROLO-LUTROT
Suppléante
Caux Seine Agglomération



Philippe MARIE
Titulaire
Communauté de Communes
Pont-Audemer, Val de Risle



Carine BOQUET
Suppléante
Communauté de Communes
Pont-Audemer, Val de Risle



Jean-François BERNARD
Titulaire
Communauté de Communes
Pays de Honfleur Beuzeville



Albert DEPUIS
Suppléant
Communauté de Communes
Pays de Honfleur Beuzeville



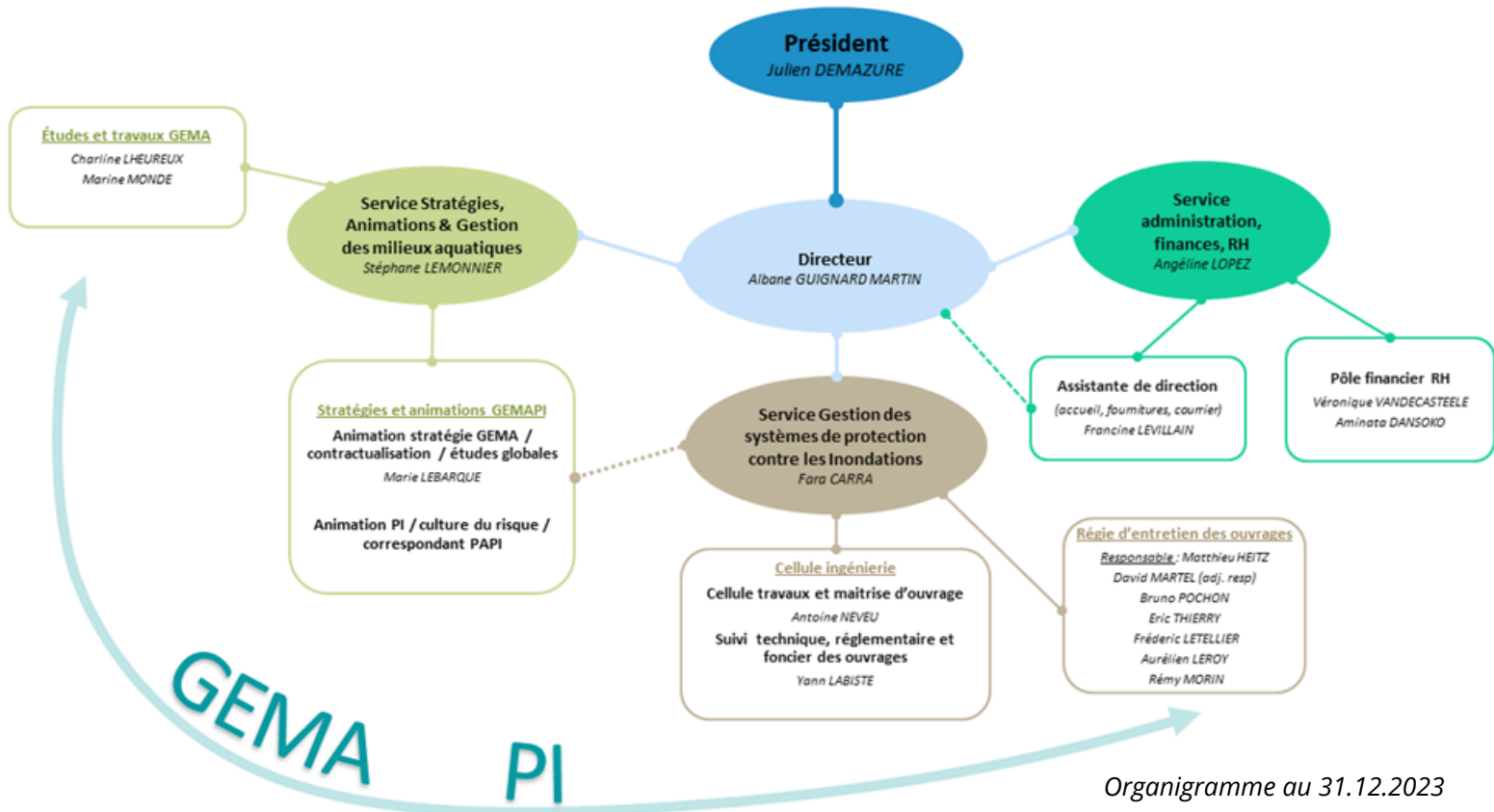
Le comité d'orientation

Les membres permanents



Les membres thématiques

En 2023, L'équipe du syndicat est composée de **18 agents** répartis au sein de **trois services**.



Installation de l'équipe du syndicat dans de nouveaux locaux

La montée en puissance en 2023 du syndicat s'est traduite par le renforcement des équipes et par le besoin de bureaux adaptés.

C'est ainsi que les équipes du syndicat ont quitté les locaux de la Direction de l'Environnement du Département de la Seine-Maritime pour emménager dans un nouvel espace en avril 2023.

Le déménagement a été relativement rapide puisqu'il s'est traduit par un simple changement d'étage ! Pratique pour faciliter la transition.

Toujours est-il que le syndicat dispose dorénavant de bureaux adaptés à ses missions au 4ème étage de l'immeuble Le Bretagne localisé au 57 Avenue de Bretagne à Rouen.

📍 Son adresse postale statutaire demeure à l'Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - 76100 Rouen.





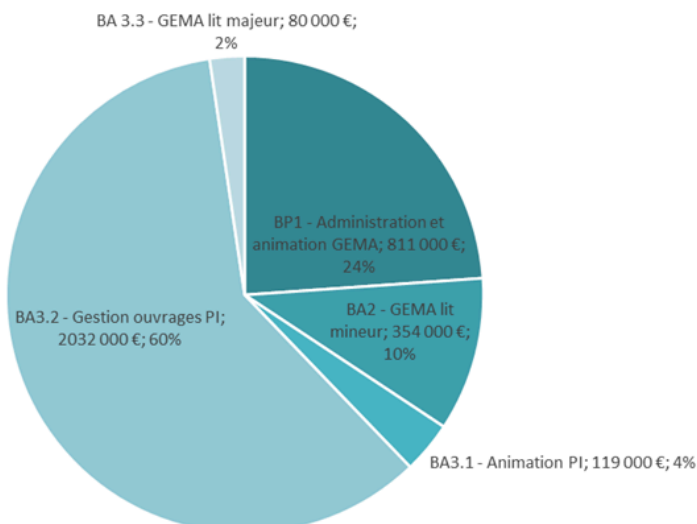
2. Le budget 2023

Depuis le 1er janvier 2023, le syndicat est devenu un syndicat mixte à la carte. La forme du budget a donc évolué. Celui-ci est désormais constitué d'un **budget principal** et de **quatre budgets annexes**, un par carte de compétence complémentaire.

La répartition des membres participant aux différentes cartes est la suivante :

Budgets	Compétences	Membres concernés
Principal - BP1	Administration générale & 5.1 - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA)	Tous : 8 EPCI + 2 CD
Annexe - BA2	5.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime	8 EPCI
Annexe - BA3.1	5.3.1 - Animation et programmation en matière de prévention des inondations	Conseil Départemental de la Seine-Maritime Conseil Départemental de l'Eure Seine Normandie Agglomération Communauté de communes Roumois Seine Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle Communauté de communes Honfleur Beuzeville
Annexe - BA3.2	5.3.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de la Seine	Conseil Départemental de la Seine-Maritime Métropole Rouen Normandie Communautés de communes Roumois Seine Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo
Annexe - BA3.3	5.3.3 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine	Seine Normandie Agglomération Communautés de communes Roumois Seine Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Composition du budget global 2023 (BP+4BA)



La globalité du **budget primitif** est composée comme suit :

Un peu plus de la moitié du budget de fonctionnement correspond à la carte de compétence 5.3.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de la Seine.

Le budget principal représente 24% du budget primitif du syndicat. Rassemblant les missions d'administration générale et d'animation en matière de gestion des milieux naturels, le BP1 concerne l'ensemble des membres.



2.1. Les recettes de fonctionnement



Elles proviennent principalement des cotisations des membres et des subventions, notamment pour les projets de gestion des milieux aquatiques. Ainsi en 2023, les cotisations des membres se sont élevées à 2.59 M€.

	Budget Principal	Budget Annexe 2	Budget Annexe 3.1	Budget Annexe 3.2	Budget Annexe 3.3
	Administration générale & 5.1 - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de GEMA	5.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime	5.3.1 - Animation et programmation en matière de PI	5.3.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la PI par débordement de la Seine	5.3.3 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	811 000 €	354 000 €	119 000 €	2 032 000 €	80 000 €
Dont les cotisations des membres et les subventions	540 576,27 €	335 000 €	118 000 €	1 820 000 €	80 000 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

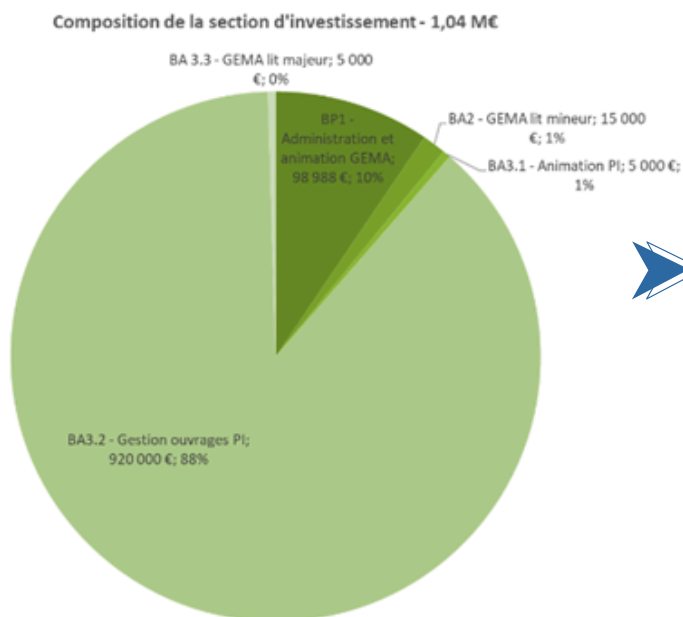
Les dépenses de fonctionnement prévues pour le budget principal sont dans la continuité de 2022, les budgets annexes en GEMA et en animation PI sont principalement conçus pour réaliser les diagnostics et les plans de gestion.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe BA3.2 relatif aux ouvrages de prévention des inondations s'inscrivent dans la continuité des opérations assurées jusqu'à présent par le Département de la Seine-Maritime.

		Budget Principal	Budget Annexe 2	Budget Annexe 3.1	Budget Annexe 3.2	Budget Annexe 3.3
		Administration générale & 5.1 - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de GEMA	5.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime	5.3.1 - Animation et programmation en matière de PI	5.3.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la PI par débordement de la Seine	5.3.3 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine
DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2023	BP 2023	BP 2023	BP 2023
Chapitre	Libellé					
011	Charges à caractère général	293 500,00 €	215 000,00 €	65 000,00 €	640 000,00 €	58 000,00 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	206 500,00 €	122 000,00 €	48 000,00 €	470 000,00 €	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	219 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	719 000,00 €	339 000,00 €	114 000,00 €	1 112 000,00 €	75 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	92 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	920 000,00 €	5 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	92 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	920 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		811 000,00 €	354 000,00 €	119 000,00 €	2 032 000,00 €	80 000,00 €

2.3. L'investissement

La globalité du budget primitif est composée de la façon suivante :



Les recettes d'investissements proviennent de la section de fonctionnement et de l'excédent d'investissement reporté sur le budget principal. L'essentiel des recettes d'investissement (88%) est dédié à la prévention des inondations.



L'essentiel des dépenses d'investissement est concentré sur le budget annexe 3.2. Il s'agit notamment du marché d'entretien et de réhabilitation des digues et des opérations de réhabilitations importantes.

À noter que certaines opérations prévues en 2023 ayant pris un peu de retard, leur réalisation sera finalisée en 2024.

	Budget Principal	Budget Annexe 2	Budget Annexe 3.1	Budget Annexe 3.2	Budget Annexe 3.3
	Administration générale & 5.1 - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de GEMA	5.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime	5.3.1 - Animation et programmation en matière de PI	5.3.2 - Mise en œuvre opérationnelle de la PI par débordement de la Seine	5.3.3 - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	98 987,60 €	15 000 €	5 000 €	920 000 €	5 000 €

2.4. Évolution et caractéristiques des effectifs du syndicat



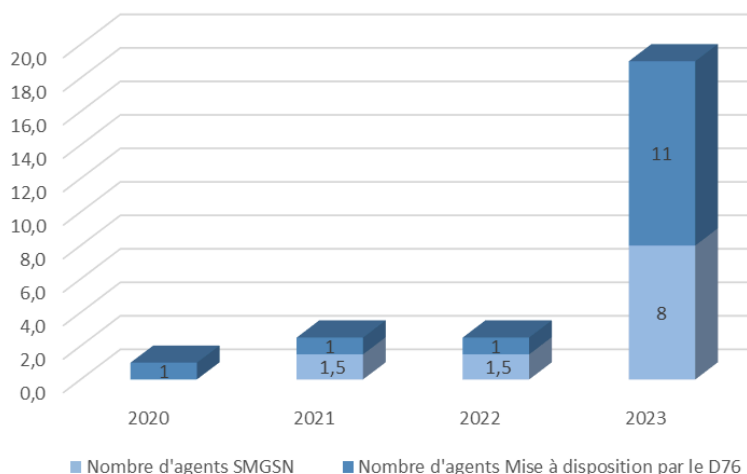
Au 31 décembre 2023, le syndicat comportait ainsi un effectif total de 19 agents, 9 femmes et 10 hommes, se répartissant ainsi :

- 7 agents de catégorie A (dont 4 titulaires - 3 contractuel CDD dont 1 accroissement d'activité) ;
- 5 agents de catégorie B (dont 4 titulaires - 1 contractuel CDD) ;
- 7 agents de catégorie C (dont 4 titulaires - 2 contractuels CDI - 1 contractuel CDD).

Le personnel titulaire mis à disposition par le Département de la Seine-Maritime : 2 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 6 agents de catégorie C.

En lien avec les caractéristiques de ses missions, les effectifs du syndicat sont à 79% issus de la filière technique.

Effectifs du SMGSN au 31 décembre 2023



3. Nos principales activités en 2023



Chiffres clés

- Une rencontre avec plus de 50 acteurs
- Une animation à destination d'étudiants
- Une enquête avec 28 structures participantes

3.1. ANIMER

3.1.1. Le comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande

La vallée de la Seine Normande est caractérisée par un grand nombre d'acteurs et de nombreuses démarches territoriales pour favoriser les milieux humides et aquatiques.

La nécessité d'avoir une vision globale et des orientations partagées a été exprimée par l'ensemble des acteurs, au regard notamment de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Aujourd'hui, les acteurs qui interviennent sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations de la Seine Normande sont rassemblés par le Syndicat au sein du comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande.

Ce comité au complet s'est réuni, pour la première fois, le 5 décembre 2023, sur la commune des Andelys (27).

Cette rencontre a réuni plus de 50 acteurs de 26 structures différentes (services de l'État, EPCI, collectivités territoriales, syndicats, associations...) agissant en faveur des milieux humides et aquatiques de la vallée de la Seine Normande.

Le fil conducteur de cette journée était « De la connaissance à l'action ».



Les thématiques abordées ont été nombreuses : les outils cartographiques d'aide à la décision, la restauration des milieux aquatiques et humides, la restauration de la continuité écologique, les paysages, les zones d'expansion de crues, l'animation du réseau d'acteurs ...

Cette rencontre a souligné la nécessité de concilier la prévention des inondations avec la gestion des milieux aquatiques et d'avoir une vision globale à l'échelle de la Seine Normande.

3.1.2. Une enquête pour une animation GEMA à l'échelle de la Seine Normande



Le Syndicat a souhaité donner la parole aux acteurs de la vallée de la Seine Normande à travers une enquête afin de :

- valoriser les compétences et les outils de chacun ;
- identifier les pistes de mutualisation entre les membres du réseau ;
- recueillir les besoins auxquels le syndicat pourrait répondre ;
- dégager des pistes de collaboration entre les membres du réseau.



28 structures ont répondu à cette enquête.



Les résultats ont permis de mettre en évidence les **forces du réseau** :

- 80% des répondants peuvent proposer des **formations qualifiantes ou non qualifiantes** pour les acteurs locaux
- 45% des répondants souhaitent **partager leur expérience** sur diverses thématiques (élaboration de plans de gestion écologique, dynamique des inondations dans la vallée estuarienne, gestion des zones humides de la vallée de Seine...)
- 57% des répondants disposent d'**outils à partager** (documents types, documents grand public ...)



Mais aussi, les **besoins** en :

- **formations** sur des thématiques variées : gestion et restauration des milieux aquatiques et humides, changement climatique, zones d'expansion de crues ;
- **outils web** : agenda des événements, annuaire des acteurs, cartographie dynamique en ligne des actions de restauration, fiches retour d'expérience Seine Normandie ;
- **outils de communication** : maquette 3D de la Vallée de la Seine Normandie, exposition mobile, supports pédagogiques vidéos ;
- **outils de coopération** : Contrat Territorial "Eaux et Climat" (CTEC) , Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ...

3.1.3. Des étudiants en paysage à la découverte de la vallée de la Seine Normandie



Dans le cadre d'un voyage pédagogique organisé en collaboration avec l'**Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine**, les étudiants de l'**École nationale supérieure de paysage de Versailles** sont venus à la découverte de la vallée de la Seine.

Le syndicat et le GIP Seine-Aval ont donné rendez-vous aux étudiants, le jeudi 21 septembre, en bord de Seine à Duclair afin de présenter leurs missions respectives.

Les étudiants ont également pu découvrir l'**œuvre de crue « Amplitude »** créée par l'agence d'architectes plasticiens "Les Nouveaux Voisins" destinée à développer la culture du fleuve et son risque d'inondation.

Puis, la sortie s'est poursuivie sur les berges de la Seine à Hénouville (76), au hameau de la Fontaine, pour leur faire découvrir des **digues de protection** contre les inondations et des **berges naturelles** où s'expriment des milieux aquatiques et humides, notamment les **boisements alluviaux** qui contribuent à la richesse écologique de la vallée de la Seine Normandie.



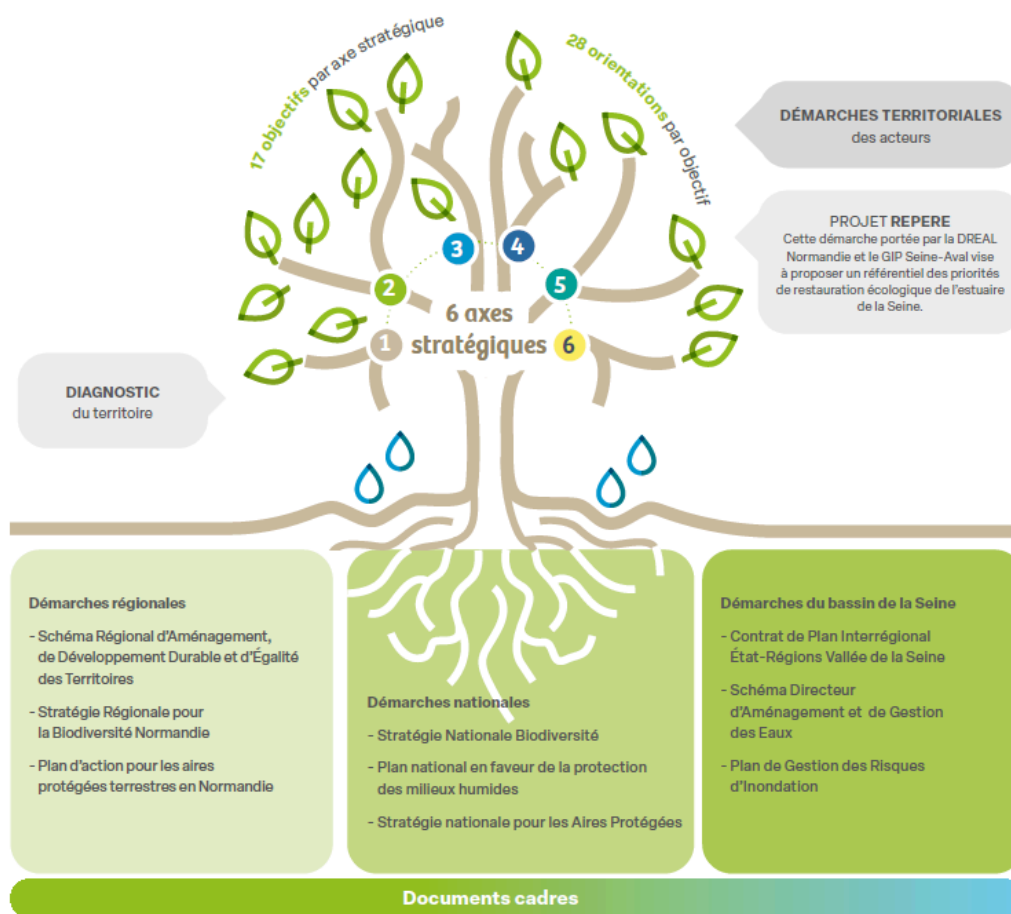
Cette visite fut riche en échanges et a alimenté les réflexions des étudiants qui travaillent, dans le cadre de leur cursus scolaire, sur les paysages à l'échelle de trois bassins-versants normands : la vallée de l'Étretat (76), la vallée de la Touques (14) et l'Estuaire de la Seine jusqu'au barrage de Poses (27).

3.1.4. Mise en place de l'animation de la Stratégie de gestion 2023-2028 des milieux humides et aquatiques de la vallée de la Seine Normande

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées, le syndicat est l'animateur de la stratégie de gestion des milieux humides et aquatiques.. L'année 2023 a constitué la première année de sa mise en œuvre.



Finalisée en 2022, la stratégie de gestion 2023-2028 des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande (ou stratégie GEMA) propose un cadre pour fédérer autour de 6 axes stratégiques et d'orientations communes, l'ensemble des acteurs qui interviennent sur cette thématique.



Axe 1	Mise en œuvre d'une stratégie cohérente en faveur des milieux aquatiques et humides à l'échelle de la Vallée de la Seine Normande
Axe 2	Poursuivre l'acquisition de connaissances et développer des programmes opérationnels sur l'ensemble de la vallée de la Seine Normande
À L'AUNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Restaurer et préserver les milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande et de la basse vallée de la Risle	
Axe 3	Restaurer, gérer et préserver les milieux aquatiques et humides du lit mineur
Axe 4	Restaurer, gérer et préserver les continuités écologiques et hydrauliques
Axe 5	Restaurer, gérer et préserver les milieux aquatiques et humides du lit majeur
Axe 6	Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur les enjeux liés aux milieux aquatiques et humides

3. Nos principales activités en 2023



3.2. ETUDIER

3.2.1. Les études de dangers sur les systèmes d'endiguement potentiels de la Seine Normande

En quoi ça consiste ?

Les études de dangers, dites EDD, sur les systèmes d'endiguement (SE) sont prescrites par la réglementation digues associée (décret 2015-526 du 12 mai 2015 et arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan des études de dangers).

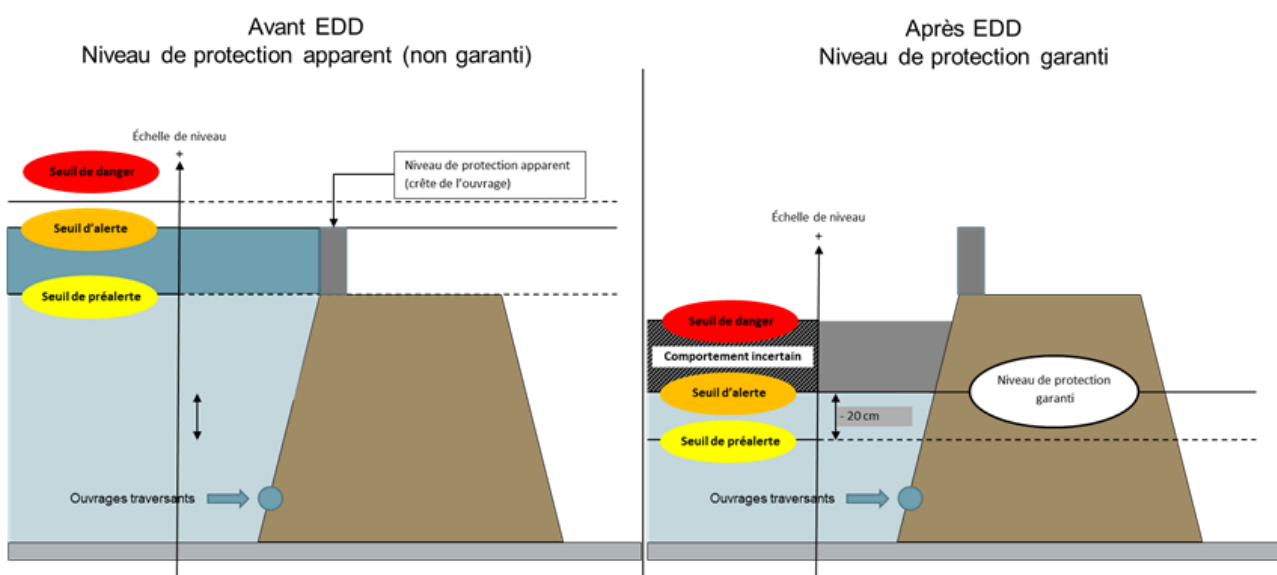
L'objectif d'une EDD est de présenter le fonctionnement et les performances attendues d'un système d'endiguement, à partir d'une démarche d'analyse de risques. Elle aboutit à retenir un niveau de protection que l'autorité doit garantir en toutes circonstances et une zone protégée associée.

Quels résultats ?

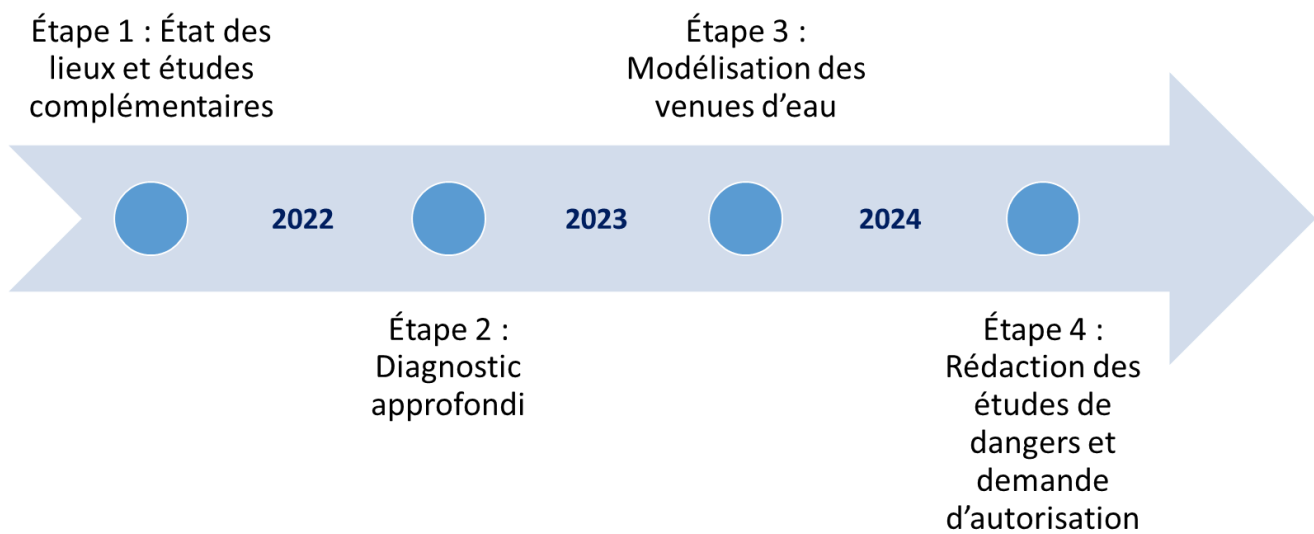
Les études de dangers ont porté sur 24 SE potentiels entre la boucle d'Elbeuf (76) et le marais Vernier (27), soit 143 km cumulés d'ouvrages.

Réalisés en 2023, les diagnostics approfondis des études de dangers, ainsi que les modélisations de venues d'eau à partir des niveaux de protection et de dangers retenus, ont permis de retenir 12 SE pour une demande de classement, parmi lesquels :

- 5 systèmes d'endiguement à l'amont de Rouen présentant un niveau de protection équivalent à une période de retour d'inondations entre 5 et 100 ans ;
- 7 systèmes d'endiguement à l'aval de Rouen présentant un niveau de protection plus faible qu'à l'amont, équivalent à une période de retour inférieure à 1 an (cas le plus nombreux) jusqu'à une période de retour de 5 ans.



Le planning des grandes étapes



La logique de classement

Le choix pour une demande au classement des SE a été orienté par deux constats techniques révélés par les études de dangers :

- **6 SE** présentant des niveaux de protection relativement élevés associés à une zone protégée englobant des enjeux de population importants, particulièrement les 5 SE à l'amont de Rouen ([Amfreville-La-Mi-Voie](#), [Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen](#), [Tourville-la-Rivière](#), [Saint-Aubin-Lès-Elbeuf](#) et [Caudebec-Lès-Elbeuf](#)) et le SE à l'aval de Rouen, le RDM10 amont ([Petiville-Port-Jérôme](#)) ;
- **3 SE** étendus en périmètre à l'aval de Rouen présentant 2 niveaux de protection : un niveau de protection principal dictant le niveau de protection retenu et protégeant peu de population et un niveau de protection secondaire associé à une zone protégée et des enjeux supérieurs qui pourraient rapidement être atteints avec un programme de travaux économiquement accessible : [Roumare-RDM1](#), [Jumièges-RDM3](#) et [Anneville-RGM6](#) ;
- **3 autres SE** à l'aval de Rouen présentant soit des enjeux et/ou un contexte particulier : [Bardouville-RGM5](#), [Yainville-RDM4](#) et [Heurteauville-RGM1](#)

À l'inverse, les systèmes ne présentant que peu ou pas d'enjeux (même après travaux) ou ne garantissant pas un rôle de digue car courtournées par différentes venues d'eau, ne présentent pas les caractéristiques suffisantes pour être classés en l'état.



3.2.2. Gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande, une stratégie en cours d'élaboration



En complément et en cohérence avec la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides, une stratégie de gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande est actuellement en cours d'élaboration.

Cette étude portée par le syndicat et qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés est prévue en **3 phases** :

1. Diagnostic de la gestion des risques d'inondation en vallée de Seine ;
2. Définition des orientations stratégiques pour la gestion du risque d'inondation en vallée de Seine ;
3. Élaboration du plan d'actions.

Le diagnostic de la phase 1 sera finalisé au cours du premier trimestre 2024. Il permettra de caractériser l'aléa ainsi que la vulnérabilité du territoire à l'échelle de la Seine Normande. Ce travail d'analyse est également mené en intégrant les effets du changement climatique sur les enjeux.



➤ Sur les bases des résultats du diagnostic de la gestion des risques d'inondation en vallée de Seine, les 2 prochaines phases permettront d'aboutir fin 2024 à un programme opérationnel.

Cette stratégie est financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie et par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier.

3.2.3. Élaboration d'un plan pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) sur la vallée de la Seine au sein du territoire de Seine Normandie Agglomération (27)



Les PPMHA sont destinés à identifier les besoins de restauration des zones humides et aquatiques de manière localisée, individualisée et chiffrée. Ces besoins de restauration sont ensuite compilés dans un programme complet auquel est associé un tableau de programmation pluriannuelle.

Le syndicat souhaite disposer de cet outil sur l'ensemble de son territoire. Il a initié en 2023 ce travail, en commençant par l'amont, sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.

Cette étude est réalisée en **4 phases** :

PHASE 1 : État des lieux et diagnostic

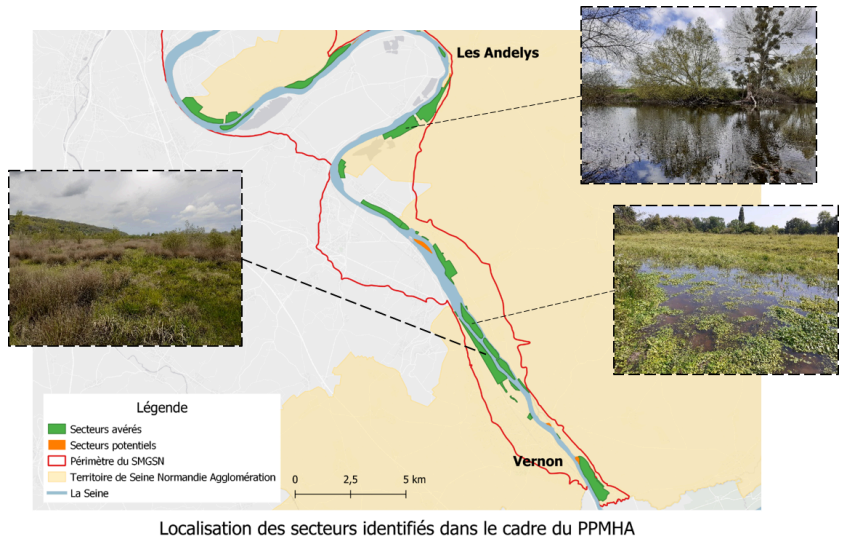
- Étape 1 :

Acquisition de connaissances globales sur la zone d'étude (données LIDAR, sites naturels, occupation du sol...), analyse diachronique par photo interprétation et localisation des zones humides afin d'identifier des secteurs potentiels de restauration.



• Étape 2 :

Confirmation de ces secteurs par un diagnostic de terrain à l'aide de différents relevés : habitats naturels, flore, caractérisation des berges, des mares et des réseaux hydrauliques, enjeux, altérations.



Chiffres clés

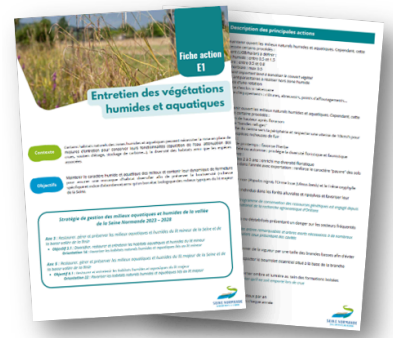
- une vingtaine de mares caractérisées
- 10 670 mètres de réseaux hydrauliques caractérisés
- 7 îles prospectées

PHASE 2 : Diagnostic partagé, enjeux et objectifs : Rencontre des acteurs de la zone d'étude et définition des enjeux et des objectifs.



PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions :

Identification des typologies d'actions à mettre en œuvre, décrites dans des fiches techniques et élaboration de fiches qui localisent et décrivent les secteurs de restauration identifiés. Ce programme fait ensuite l'objet d'une priorisation et d'une programmation pluriannuelle.



PHASE 4 : Suivi et indicateurs : Sélection d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'effets/impacts.

➤ Cette étude en cours de réalisation a permis d'identifier 15 types d'actions différentes regroupées en 5 grandes catégories : l'entretien d'habitats naturels, les restaurations d'habitats naturels, les restaurations hydromorphologiques, les espaces en libre évolution et l'aménagement du territoire.

À ce stade de l'étude, ces actions sont localisées au sein de 31 secteurs, faisant chacun l'objet d'une fiche descriptive.

Les prospections sur le territoire se poursuivront en 2024 dans le but d'identifier les besoins de restauration sur 8 autres secteurs potentiels.

Cette étude, réalisée en régie, bénéficie d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.



Chiffres clés

- 15 types d'actions identifiés
- 31 secteurs d'intervention identifiés



3.3. GERER, RESTAURER ET ENTRETENIR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Pour assurer la gestion quotidienne de **120 km d'ouvrages hydrauliques**, le syndicat s'appuie sur une équipe technique en régie et sur des prestataires.



3.3.1. Les chantiers liés à la gestion des systèmes d'endiguement

✓ En régie avec l'équipe technique du syndicat

Composée de six agents et de leur responsable, l'équipe en régie intervient au quotidien pour entretenir et restaurer les ouvrages.

L'équipe technique met notamment en œuvre des chantiers de génie civil (béton, enrochements, marne).

En 2023, les travaux menés par l'équipe des berges a nécessité :

500 m³ de marne
25 m³ de béton
300 tonnes d'enrochements



Ces quantités sont très en dessous de des moyennes annuelles du fait du transfert des missions du syndicat en mars 2023, mais également de la mobilisation de l'équipe pour la préparation de l'armada.



Focus sur deux chantiers spécifiques réalisés par l'équipe en régie en 2023

1 Travaux de rechargement d'une portion de digues par des enrochements à Hénouville (76)

Il s'agissait de reconstituer une digue qui s'érodait. Les travaux ont consisté à combler une brèche qui s'était installée au cœur de l'ouvrage par 300 m³ marne puis à mettre en place 240 tonnes d'enrochement au moyen d'une pelle à chenille et d'un tombereau. Le chantier a duré 35 jours.



Apport de marne



Mise en place d'enrochements

2 Travaux conservatoires à Saint Martin de Boscherville (76)

Suite au basculement de 8 m linéaires de murette par les ondes de batillage d'un navire, l'équipe des berges est intervenue en urgence pour sécuriser l'ouvrage et la zone protégée en attendant l'accord de l'assurance pour la remise en l'état de l'ouvrage par l'entreprise.





✓ Par une entreprise externe

Le syndicat dispose d'un marché à bons de commande avec une entreprise spécialisée pour réaliser des travaux de réhabilitation, d'entretien et d'urgence.

Ces travaux sont identifiés à la suite de visites et diagnostics réalisés sur le terrain par les techniciens de la cellule ingénierie.

La nature des travaux est variée et peut consister par exemple à des réfections de perrés ou de murettes ou encore à des comblements de cavités tout en maintenant la géométrie et les dimensions initiales de l'ouvrage.

Chiffres clés en 2023

14 chantiers

481 935 € TTC

455 mètres linéaires



Focus sur deux chantiers de 2023



1

Travaux de réparation de la murette à Saint-Martin-de-Boscherville (76)

Une fois les autorisations obtenues, l'entreprise est intervenue sur le site sécurisé par l'équipe en régie, pour effectuer une reprise à l'identique de la murette.



2

Travaux de réparation de deux clapets anti-retour sur le système d'endiguement d'Heurteauville (76)

Ce chantier réalisé en urgence en janvier 2023 consistait à réparer deux clapets anti-retour, respectivement de diamètres 600 mm et 800 mm, pour limiter les venues d'eau dans la zone protégée du système d'endiguement en prévision des grandes marées de mars 2023.





3.3.2. L'entretien de la végétation des systèmes d'endiguement



L'entretien de la végétation est assuré à la fois par l'équipe en régie et par un prestataire.

En 2023, les travaux d'entretien de la végétation consistent à effectuer des travaux de fauchage et d'élagage sans aucun recours aux produits phytosanitaires.



Ces travaux s'effectuent au niveau du parement des ouvrages coté Seine et des chemins de service et prioritairement sur les ouvrages anciennement sous gestion départementale classés en système d'endiguement.

S'agissant des travaux de fauchage effectués par un prestataire extérieur, le montant des travaux réalisés s'élève à **41 987€ TTC** pour un linéaire cumulé de **72 km**.



3.4. SURVEILLER



3.4.1. Contrôle et surveillance des ouvrages en temps normal et en gestion de crise



L'équipe en régie intervient au quotidien pour surveiller les ouvrages. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la réglementation relative aux contrôles des digues.

Pour répondre à ces exigences réglementaires et appliquer une rigueur dans la méthode utilisée, une montée en compétence de l'équipe s'est mise progressivement en place.

Lors de ces contrôles, les agents de terrain mettent à jour la base de données géoréférencée par le biais d'outils numériques dédiés.

Chiffres clés en 2023

69 jours d'astreinte pour des coefficients de marées > 90



À noter enfin que cette équipe est soumise à un régime d'astreinte dès que le coefficient de marée est supérieur à 90 sur l'axe Seine aval.

Durant cette période d'astreinte, des contrôles et surveillances d'ouvrages peuvent être effectués en dehors des jours et heures ouvrés, y compris la nuit.



Les agents patrouillent sur le terrain pour relever les désordres susceptibles de générer un risque important pour les riverains.

Leur mission est de repérer des éventuels dysfonctionnements du système d'endiguement (affaissement, fissuration...), de les relever dans une fiche de terrain et de les pointer sur un logiciel cartographique.



En cas de brèche ou de désordre, confirmé ou suspecté, dans un ouvrage durant ces astreintes, des interventions d'urgence pour des travaux conservatoires peuvent également être réalisés immédiatement par l'équipe en régie.

3.4.2. Participation à l'exercice interdépartemental de gestion de crise inondation

✓ L'objectif de l'exercice



21 et 22 novembre 2023



Il s'agissait d'une demande du syndicat formulée au corps préfectoral de l'Eure et de la Seine-Maritime dès sa création : l'organisation d'un exercice de sécurité civile sur la thématique des inondations par débordement de Seine organisé à cheval entre les deux départements.



Cet exercice interdépartemental était une première à cette échelle sur l'aval de la Seine.



Il avait pour objectif de tester l'alerte aux différents services et collectivités, la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, les procédures internes des collectivités et des entreprises. L'événement avait également pour but d'informer et de sensibiliser les collectivités sur la gestion de crise et la prévision des crues.

Le syndicat a participé avec la Métropole Rouen Normandie et le Service départemental d'incendie et de secours à l'organisation de cet exercice piloté par les Préfectures.

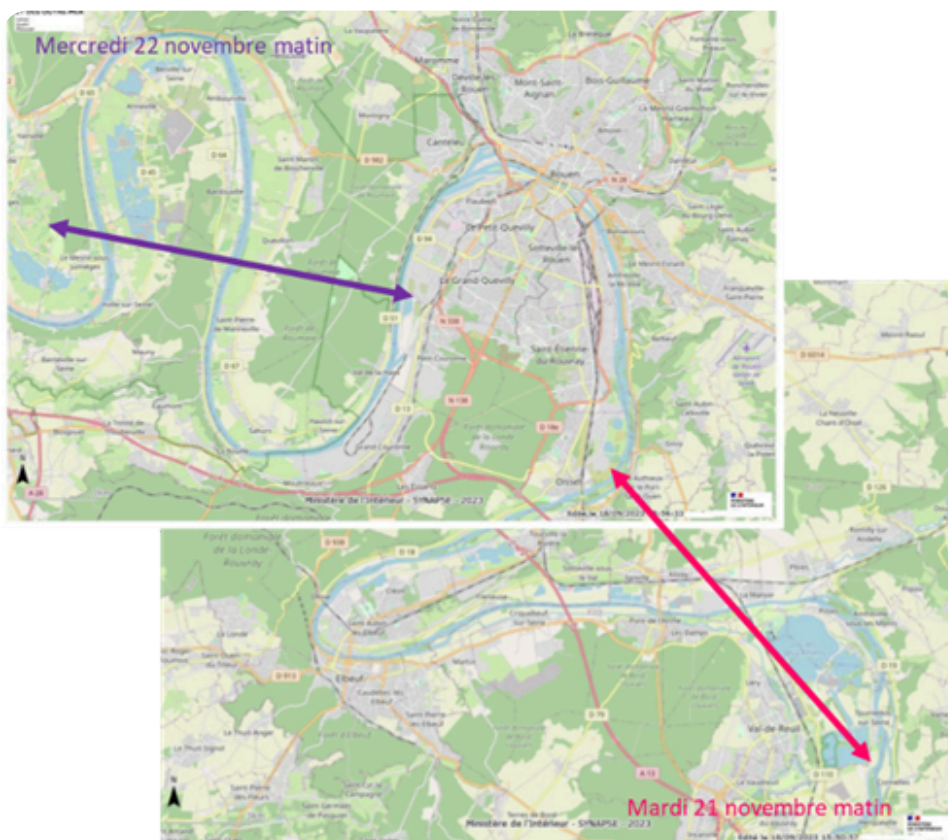
✓ Un scénario d'inondation « crédible » : une crue d'occurrence trentennale

Pour rendre cet exercice concret et crédible, il a été décidé de simuler une inondation moyenne, avec des niveaux d'eau de retour 30 ans.

Cela correspond à un événement légèrement plus important que les dernières inondations notables du printemps 2020 avec des hauteurs d'eau aux marégraphes de 11,25 m à Elbeuf, 10 m à Rouen et 9,75 m à la Bouille.



L'exercice était organisé sur deux jours et demi : une alerte lancée le 20 novembre par le Service de Prévision des Crues, un épisode fluvial à l'amont le 21 novembre et fluviomaritime le 22 novembre.



✓ Les participants



Sur un territoire d'exercice allant de Poses à Caumont, ont participé à cette opération : le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile de la Seine-Maritime (SIRACEDPC 76) et le Service interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Eure (SIDPC 27), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la Métropole Rouen Normandie, la communauté d'agglomération Seine Eure et le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande ainsi que 12 communes en Seine-Maritime et 11 dans l'Eure.

✓ Organisation de l'exercice

Le scénario global reposait sur un exercice d'état-major, c'est-à-dire sur table, éventuellement complété par des interventions sur le terrain pour les collectivités qui en faisait le choix.

Le syndicat avait décidé de tester ses futures consignes d'organisation qui deviendront pleinement effectives mi-2024.

Plusieurs agents ont été mobilisés sur le terrain, notamment à l'amont de Rouen le premier jour pour vérifier les ouvrages du secteur d'Elbeuf et à l'aval de Rouen le 2ème jour dans le secteur de la Bouille-Caumont pour une simulation de rupture d'un ouvrage ayant entraîné une forte dégradation de la route départementale longeant la Seine.

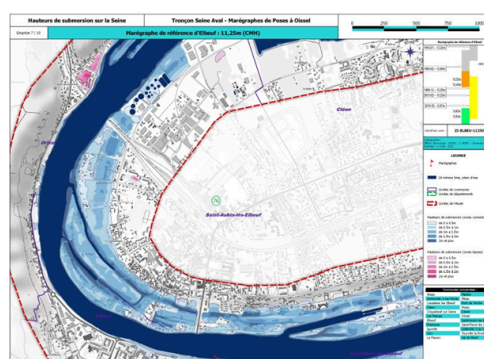
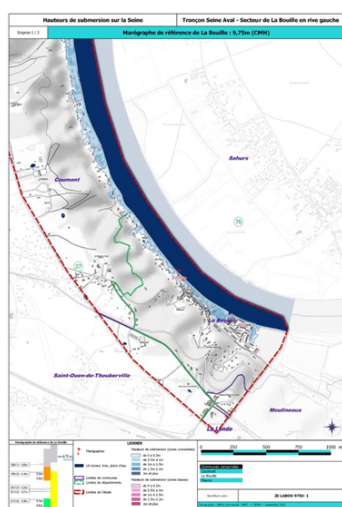


✓ Des enseignements très riches pour le syndicat et l'ensemble des participants

Cet exercice s'est avéré particulièrement intéressant pour tous les participants et notamment pour le syndicat qui a pu identifier plusieurs axes d'amélioration et de vigilance à prendre en compte dans ses futures consignes d'organisation.

➤ Ainsi, le syndicat a décidé de mettre en place plusieurs actions permettant de mieux calibrer les opérations de surveillance sur site :

- visites préventives pré-crue ;
- acquisition de kits d'urgence dans les véhicules comprenant : lampes puissantes, tronçonneuses... ;
- définition d'itinéraires pour faciliter les temps de trajets rive droite-rive gauche et la traversée de Rouen
- optimisation des outils cartographiques ;
- meilleure structuration de la coordination et de la communication au travers d'un mail dédié : astreinte@syndicat.fr



3.5. COLLABORER



3.5.1. Des partenariats pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le syndicat intervient dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides auprès d'autres acteurs. C'est pourquoi, le développement de partenariats s'avère nécessaire pour coordonner les actions et mutualiser les compétences.

1 La **Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure** propose un accompagnement aux collectivités dans la mise en œuvre d'actions de connaissance, de protection et de restauration des milieux humides et aquatiques.



➤ C'est pourquoi, les deux structures ont décidé de signer une **convention de partenariat** pour une durée de 10 ans (2023-2032).



2

Le syndicat et le **Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande** vont intervenir dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides sur des territoires qu'ils ont en commun.



Pour coordonner les actions et les projets sur les territoires communs, les deux collectivités ont signé une **convention de partenariat** pour une durée de 2 ans (2023-2024) pour définir les missions de chacun. Cette organisation sera confirmée dans une prochaine convention dès 2025.



3.5.2. Des collaborations aux initiatives des acteurs du territoire



12 décembre 2023

Le syndicat a participé au comité technique du **Programme régional d'actions en faveur des mares (PRAM)** de Normandie piloté par le **Conservatoire d'espaces naturels de Normandie**.



L'occasion pour le syndicat de présenter au réseau d'acteurs des mares, ses compétences et son territoire d'intervention.

Près de 1 900 mares sont recensées sur le territoire du syndicat, et ce chiffre va tendre à augmenter avec les inventaires sur le terrain menés chaque année.



En 2023, 17 mares ont été ajoutées à la base de données du PRAM avec la définition d'objectifs de restauration.



20 décembre 2023



La **cellule d'animation technique pour les espaces naturels et les rivières** du Département de la Seine-Maritime (CATEnR 76) a organisé un comité de pilotage local pour la restauration de la continuité écologique (RCE) sur le territoire des Six Vallées.

Ce comité avait pour objectifs de faire le point sur l'avancement de la RCE et l'identification des obstacles prioritaires à mettre en conformité.



Sur le territoire du SMBV Caux Seine et du SMBV Austreberthe Saffimbec, le périmètre d'intervention du Syndicat est limité au lit mineur de la Seine mais inclut les exutoires de ses affluents.



Ce temps d'échange a mis en évidence le besoin de mener une étude sur les exutoires de la Rançon et de l'Austreberthe pour diagnostiquer la franchissabilité et restaurer la continuité écologique notamment pour l'anguille. Une nouvelle piste de travail pour le Syndicat pour les années à venir.





20 novembre 2023

Le **conseil scientifique de l'estuaire de la Seine** s'appuie sur des experts. Il s'est réuni en novembre dernier avec un ordre du jour dense.

Le Syndicat a présenté ses champs d'interventions en ce qui concerne la lutte contre les inondations, en lien avec les acteurs du territoire ainsi que les études en cours et choix stratégiques à venir avec les études de danger (EDD).



2023

Le Syndicat participe aux comités techniques organisés par le **Groupement d'Intérêt Public Seine Aval** (GIP SA) concernant leurs différents programmes de recherche.



En 2023, une réunion a eu lieu sur le projet LitterBANK qui porte sur les débris plastiques sur les berges de Seine et leur dynamique de stockage, leur remobilisation et/ou leur fragmentation. Cette réunion a permis de partager et discuter la stratégie retenue pour le suivi de la dynamique des macrodéchets.

Les partenaires ont également échangé sur le projet SALIN'AQUISEINE destiné à mieux comprendre les flux de salinité estuarien dans les aquifères.

Des premiers résultats de ces deux études ont été présentés lors du séminaire scientifique du GIP Seine-Aval en novembre auquel le Syndicat a participé.

➤ Pour optimiser leurs actions, le syndicat et le GIP SA souhaitent renforcer leur collaboration pour mieux coordonner l'approche scientifique du GIP SA et les missions opérationnelles du syndicat.

3.5.3. Le syndicat, un acteur du réseau des gestionnaires des zones humides



14 novembre 2023

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie a réuni le **groupe métier INTER MISEN « milieux humides »**.



Cette visioconférence a été l'occasion pour le syndicat d'échanger avec les partenaires sur la répartition des zones humides normandes, des indicateurs à l'échelle nationale, le déploiement de fiches retours d'expériences.

Le syndicat, en tant que maître d'ouvrage va être amené à améliorer la connaissance des milieux humides sur son territoire (inventaires, études) et à partager les opérations de restauration qu'il aura menées.



30 novembre 2023



À l'occasion de la réunion du **groupe GEMAPI** animée par le département de l'Eure, regroupant une quinzaine de structures gemapiennes, le syndicat a présenté le syndicat, son territoire, ses compétences, sa gouvernance et ses projets d'avenir.



Participation aux Assises nationales du Fleuve



1-2 octobre
2024



3 et 4 octobre 2023

Les différentes dimensions des fleuves : transport, aménagement du territoire, tourisme, pratiques sportives, gestion hydraulique, ... sont souvent traitées séparément les unes des autres, alors que les interactions sont nombreuses et parfois nécessaires.

Organisées par Entreprises fluviales de France, ces Assises ont été l'occasion de décroiser les secteurs et de partager une vision commune.



Le syndicat était invité à participer aux débats d'une table ronde intitulée : « Le fleuve un bien commun, une ressource à préserver – la viabilité et la biodiversité des cours d'eau sont-elles menacées ? » aux côtés de représentants de France Nature Environnement (FNE), de l'Union des Courtiers Assurance Maritime et Transports (UCAMAT), de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), du GIEC Normand et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



Une rencontre remarquable entre les problématiques de gestion des inondations, des étiages de plus en plus sévères et des enjeux urbains, industriels, écologiques et agricoles en tension qui a permis de mettre en avant la nécessité de travailler à une échelle suffisamment large, collaborative et intégrant pleinement le changement climatique.

3.6. SE FORMER



Les équipes du syndicat ont participé à plusieurs formations au cours de l'année 2023 afin d'approfondir leurs connaissances et compétences dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques et des inondations.

1

Formation sur les relevés de laisses de crue

Cette formation, organisée par la DREAL Normandie et la DDTM 76, a permis aux agents du syndicat de se former sur la capitalisation des laisses de crues à partir de relevés de terrain post crue. Ainsi, les équipes du syndicat ont développé leur compétence pour :

- Acquérir des données en effectuant des relevés de laisses de crue en temps réel sur les bords de la Seine ;
- Intégrer ces données dans une base données dédiée et administrée par la DREAL Normandie ;

Enfin, cette formation a permis de construire une culture commune avec les différents acteurs du territoire.



2

Les suivis de la flore et des végétations comme outils d'orientation de la gestion



Cette journée organisée par la Métropole Rouen Normandie et animée par le Conservatoire botanique national de Bailleul – antenne Normandie était destinée à montrer l'intérêt de suivre la flore et les végétations pour orienter la gestion d'un site.

Le marais du Trait (76) était le support de cette journée, tant pour la partie en salle que pour les retours d'expérience sur le terrain.



3

La restauration des zones humides

Cette formation, organisée par la CATER Calvados Orne Manche, s'est tenue sur la commune de Bayeux (14).

Les équipes du syndicat ont participé à une journée où différentes thématiques dans le domaine de la restauration des zones humides étaient abordées.

Une visite d'un espace naturel sensible restauré par le conseil Départemental du Calvados était programmée sur la commune afin de participer à un temps d'échanges entre les différents acteurs amenés à travailler sur des zones humides.



Plusieurs journées techniques et formations sur la prévention des inondations

Le syndicat est adhérent à l'association nationale des gestionnaires de digues, France digues, ce qui permet aux agents de bénéficier de nombreuses journées techniques, webinaires, groupes de travail sur diverses thématiques et actualités. France Digue apporte un soutien important au regard de la complexité technique et réglementaire de la gestion des digues.



ASSOCIATION NATIONALE
DES GESTIONNAIRES
DE DIGUES

4

Attendus réglementaires



Suite aux dernières évolutions apportées par l'arrêté du 8 août 2022 sur les « obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés », une clarification sur les attendus réglementaires était nécessaire. Notamment sur le transfert à venir de la gestion des digues domaniales et la caducité de l'autorisation des ouvrages non intégrés dans un système d'endiguement (attendus en termes de neutralisation).



5

La servitude MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles)

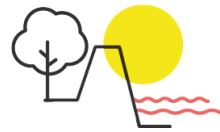
Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'un système d'endiguement, la collectivité compétente en matière de GEMAPI doit justifier de la maîtrise foncière pour les ouvrages composant son futur système d'endiguement.

Autrement dit, le GEMAPIen doit pouvoir prouver son droit d'accéder, gérer, entretenir et surveiller les ouvrages en toutes circonstances. Pour cela, plusieurs outils juridiques sont mis à sa disposition.

Le but de ce webinaire était de rappeler le cadre général et les outils disponibles et d'échanger avec les gestionnaires sur leur stratégie foncière et les enseignements qu'ils en tirent aujourd'hui.



Ces deux webinaires très enrichissants ont permis au syndicat de mieux appréhender les évolutions nécessaires à la future gestion de ces ouvrages.



6

Piloter des études hydrauliques

France Dignes a proposé une journée technique pour échanger entre gestionnaires et les guider dans leurs choix organisationnels et techniques pour piloter les études hydrauliques : définir les besoins et les modalités techniques pour y répondre, évaluer la possibilité d'internaliser certaines études ou les confier à un bureau d'études, anticiper au mieux la mise à jour des données issues des études et leur valorisation pour d'autres études, etc.

Ce temps d'échange avec d'autres gestionnaires de digues a été très utile pour le syndicat.

7

Une formation pratique : EPISEINE se jette à l'eau



Conçu et développé par Seine Grands Lacs, EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE), est un dispositif global qui propose des formations pour les agents et les élus des collectivités territoriales.

Cette formation suivie par un agent du syndicat avait pour objectif de le sensibiliser aux comportements à adopter en milieu inondé.

Cette formation était constituée d'une partie théorique en salle et d'une partie pratique dans la base nautique pour tester ses limites d'engagement en milieu inondé notamment :

- Comment utiliser les différents types de bouées et de gilets de sauvetage ?
- Comment positionner son corps si l'on est emporté par le courant ?
- Quand se mettre en position d'attaque ou de défense ?
- Comment passer un obstacle ?
- Comment récupérer une corde qui nous est lancée pour nous venir en aide ?



Cette formation a permis d'améliorer la culture du risque inondation et d'apprendre les comportements adaptés en cas de crue.

Ces connaissances vont être partagées avec l'ensemble de l'équipe dans le cadre de la sensibilisation aux risques pour les agents intervenant en bord de seine.

3.7. COMMUNIQUER



L'année 2023 a été marquée par la poursuite de l'élaboration de l'**identité visuelle** du syndicat :

- la reprise du **logo** qui met en avant la colonne vertébrale du syndicat : la Seine Normande, du fleuve à l'estuaire ;



- des **kakemonos** pour présenter la structure et ses missions ;
- une **charte graphique** pour avoir une cohérence graphique dans toutes les productions du syndicat.



De **nouvelles publications** à destination des élus et partenaires techniques sont parues :

- une **plaquette de présentation** du syndicat : son territoire, ses missions et compétences, sa gouvernance (comité d'orientation et membres)



Pour la télécharger, c'est par [ICI](#)



- une **plaquette synthétique sur la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande** (stratégie GEMA) élaborée par le syndicat avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur cette thématique, sur la période 2023 – 2028.

Cette stratégie est élaborée autour de 6 axes définis par un diagnostic du territoire et des entretiens avec les acteurs intervenants sur la gestion de ces milieux.



Pour la télécharger, c'est par [ICI](#)



MERCI

Le Syndicat remercie l'ensemble de ses membres, partenaires financiers et techniques. Merci de nous avoir accompagnés pour cette première année. Nous comptons sur vous pour la suite de cette belle aventure !

POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur notre site internet :



syndicat-seine-normande.fr

Suivez-nous sur notre linkedin :



Pour nous contacter :



02 79 18 22 30



contact@smgsn.fr

Pour nous écrire :



Hôtel du Département
2 Quai Jean Moulin
76100 Rouen

Pour venir nous voir :



57 avenue de Bretagne
Immeuble Le Bretagne (4ème étage)
76100 Rouen

